

LE PRECURSEUR,

Journal constitutionnel de Lyon et du Midi.

PRIX :

46 francs pour 3 mois;
32 francs pour 6 mois;
64 francs pour l'année.
Hors du département du Rhône,
1 franc de plus par trimestre.



LYON, 30 octobre.

DU JOURNALISME (1).

Les quinze années qui ont précédé la chute de la branche aînée des Bourbons se résument tout entières dans la lutte de la restauration et du journalisme, lutte mémorable qui s'est terminée enfin par la défaite d'une dynastie rétrograde; c'est pendant ces quinze années que la puissance du journalisme s'est organisée et développée, qu'elle s'est élevée à la hauteur d'un pouvoir nouveau, qui n'a pas de modèle dans le passé, et dont l'influence sur la société a été si vaste et si féconde.

Autour de ce pouvoir se sont groupés les hommes politiques les plus importants de l'époque, soit pour le défendre, soit pour l'attaquer, et toujours ils se sont rencontrés là avec aigreur, avec passion; toutes les questions de la presse concentrées dans celle du journalisme, ont constamment soulevé les sympathies et les antipathies les plus violentes; elles ont été des questions de vie et de mort pour les différents ministères qui se sont succédés pendant quinze ans; elles ont tué une dynastie tout entière.

Il y a donc dans le journalisme une force sociale sentie de tous aujourd'hui, mais dont nous voulons rechercher l'origine et caractériser l'influence sur l'époque actuelle. La révolution de 1830, en anéantissant par sa rapide et sublime énergie les derniers efforts de rétrogradation des derniers représentants du passé, a créé la voie à de nouvelles destinées: voyons quel a été dans ces circonstances le rôle du journalisme et quelle est sa mission.

Quand la société vint à reconnaître que les pouvoirs anciens de l'Eglise, de la féodalité et de la monarchie ne pouvaient plus rien pour sa direction, elle manifesta ses répugnances en réclamant son indépendance, son droit d'examiner la légitimité de ces pouvoirs; et cette volonté fut proclamée au nom de la religion par Luther, au nom de la philosophie par Descartes, au nom de la politique par Rousseau. Une ère toute nouvelle s'ouvrait pour l'humanité: c'était l'appel à une religion moins mystérieuse, moins accablante par la raison, plus en harmonie avec les découvertes de la science, avec les progrès de l'industrie; c'était l'appel à une philosophie plus indépendante de l'autorité religieuse, plus inspirée de la conscience humaine, de sa nature, de ses besoins, de ses espérances; c'était l'appel à une politique plus large, dégagée de tous les privilèges de naissance, fondée sur le principe de l'égalité et le respect de toute individualité.

Avec quelle entraînante audace l'homme sapait alors toutes les bases de la vieille société! Les questions de l'origine du pouvoir, de l'infailibilité de l'autorité religieuse, du droit divin, sont soulevées et mêlées; sous toutes les formes on les discute, on les critique; jamais les hauts problèmes jusqu'à ce jour agités dans l'humanité et insondables pour la foule, n'avaient conquis tant de popularité! Trois siècles de polémique, de guerre civile, de guerre européenne, de massacres, sont employés à l'élaboration des principes nouveaux et à leur réalisation sociale, un siècle pour l'émancipation religieuse, un siècle pour l'émancipation philosophique, un siècle pour l'émancipation politique, ce siècle dure encore.

Le caractère particulier de cette ère nouvelle, c'est que la vérité n'est plus donnée seulement à quelques disciples, renfermée dans l'intérieur du temple ou de l'école, mais qu'elle est jetée à tous, répandue sur tous, comme la lumière du soleil. L'homme a conquis son individualité; tous ont droit à cette pâture sacrée, le fruit des labeurs du génie, des expériences sanglantes de l'humanité; chaque être est appelé à s'initier aux progrès de la science, de l'industrie, de la morale; nul ne peut plus être en dehors de la marche générale de la civilisation, et tout progrès doit être une amélioration dans l'existence de chaque individu.

Cette puissance d'universalité qui caractérise en tout l'époque moderne devait se créer un organe spécial, devait enfanter une institution nouvelle; et c'est le journalisme. En effet, le journalisme, expression de l'opinion de tous, s'adresse à tous; il est la voix du peuple; car par lui le peuple parle, condamne ou acclame: il est le pouvoir du peuple; car, par lui, le peuple manifeste sa souveraineté, qui, à son gré, conserve ou renverse. Le journalisme favorise la diffusion des lumières, incarnation des idées dans chacun des membres de la société.

On peut comparer l'institution du journalisme à la tribune antique.

Dans l'antiquité, la classe la plus nombreuse étant en

dehors de la loi civile, ne prenait aucune part à la discussion des affaires publiques; aussi la parole ne s'adressait qu'à la classe la moins nombreuse, aux hommes libres, aux patriciens, puis aux plébéiens. Nous comprenons aujourd'hui pourquoi il était facile alors de parler à ce qui s'appelaient le peuple assemblé, de soumettre les lois à son acclamation, de l'éclairer sur la situation de la république, de le faire participer au mouvement général de la société. Mais, par l'émancipation chrétienne, depuis que tous ont été initiés à la loi religieuse, depuis que la classe la plus nombreuse a été affranchie et est entrée dans la cité, depuis que tous les hommes, sans exception aucune, ont été appelés à conquérir leur personnalité, il n'a plus été si facile de grouper sur une place publique tout ce qui portait le signe d'homme libre; l'homme libre est devenu l'humanité tout entière: il a fallu parler la même langue, prêcher la même loi à l'humanité tout entière.

Pendant quelques siècles, les prédications multipliées de l'Eglise chrétienne ont servi à développer le sentiment moral et l'intelligence de l'espèce humaine; mais devenue insuffisantes et arriérées, le besoin s'est fait sentir, pour propager les idées nouvelles qui surgissaient comme un monde, d'une institution plus rapide, plus pénétrante, capable de communiquer partout et à tous à la fois les pensées fécondes de la philosophie, de la science, des beaux-arts, de la politique. Par la découverte de l'imprimerie, la presse a été cette parole universelle qui infiltre dans l'humanité tout entière la pensée progressive de l'époque; et enfin le journalisme, perfectionnement de la presse, est venu donner à l'homme la puissance de prendre possession en un jour des créations du génie, de se les approprier, de les appliquer.

Non-seulement les idées ne peuvent plus se perdre, mais elles se répandent, elles se discutent du soir au matin: aussi voyez la rapidité avec laquelle aujourd'hui tout se dit et tout se fait.

Mais le plus grand bienfait du journalisme, c'est de pouvoir, par la promptitude de ses communications et sa facilité à se répandre, à se multiplier, associer entre elles les destinées des peuples, mettre une nation au courant des intérêts, des affaires et des progrès de tous les jours d'une autre nation.

Le journalisme peut être, pour l'avenir, l'instrument admirable d'une œuvre sublime d'association.

Mais ne croyez pas, si j'exalte ainsi la vertu de la parole écrite représentée par le journalisme dans sa vivacité, sa force d'improvisation et d'expansion, ne croyez pas que je dédaigne ou subalternise la parole parlée, l'éloquence.

Oh! je sais trop la puissance magnétique de cette parole qui s'adresse directement à l'homme, et lui dit de ces choses divines dont l'expression l'élève et le rend capable d'amour et de dévouement.

Mais l'éloquence n'a d'action que sur un public peu nombreux par rapport à celui du journalisme; de plus, elle ne peut agir que sur des masses et non sur des individus isolés; son effet est général et non individuel; tandis que le journalisme, qui n'est que d'hier, en peu de temps répand une idée dans une nation, dans le monde entier, et de plus, agit sur les individus isolément. L'éloquence et la parole écrite du journalisme complètent donc leur action réciproque.

Je disais: le journalisme n'est que d'hier; en effet, de toutes les merveilles de l'invention de la presse, ce devait être la dernière à se manifester.

Par sa nature, la mission du journalisme est de répandre dans toute la société les idées déjà conçues, de vulgariser les principes nouveaux et de les suivre dans leur marche, de les montrer dans toute la valeur de leur application, de les soutenir, de les défendre, mais sa mission n'est pas de créer. Aussi, avant l'apparition du journalisme, devait-il se faire un travail préparatoire destiné à produire les doctrines nouvelles qui, plus tard, seraient popularisées et mises en pratique par le journalisme; avant les journaux il fallait des livres.

Admirez cette œuvre sublime d'élaboration des principes qui doivent servir de base à la réforme universelle de la société, ce long et douloureux enfantement de la parole émancipatrice, qui toujours se développe et grandit à travers les bûchers, les prisons, les exils.

La révolution commence toujours dans la sphère religieuse; après les premiers essais de lutte des infortunés protestants italiens, de Jean Hus et de Jérôme de Prague, Luther proclame avec éclat l'indépendance du sentiment religieux, de la raison en face de l'infailibilité du pape; l'élan est donné à l'esprit humain; Galilée, Bacon, Descartes, Newton, Leibnitz, Spinoza continuent la réforme dans les sciences et

la philosophie; Bodin et Grotius jettent les fondemens d'un nouveau droit politique; une laborieuse et énergique polémique, hélas! trop souvent sanglante, remplit le seizième et dix-septième siècle.

La guerre de trente ans, la révolution d'Angleterre, l'édit de 1682, sont les réalisations sociales les plus importantes de cet immense mouvement intellectuel.

Mais l'œuvre n'est pas finie, mais tous les vieux pouvoirs sont encore debout, mais l'émancipation doit être radicale et universelle: c'est là philosophie du dix-huitième siècle qui va, dans le monde des idées, achever la révolution, la populariser, en répandre les principes dans toutes les classes de la société, dans l'Europe tout entière. La philosophie du dix-huitième siècle a touché à tout ce qui a vie dans l'humanité; elle a tout remué, tout disséqué, tout pulvérisé, religion, science, beaux-arts, politique; elle a embrassé le monde entier de la pensée pour le détruire et le recréer. Voltaire, par l'universalité de son génie audacieux, ironique, et son ardent amour de l'humanité; Montesquieu, par la profondeur de ses vues historiques et politiques; Rousseau, par sa passion des beautés de la nature, par ses élans de religiosité, par l'énergie de son radicalisme social, représentent cette époque où l'enthousiasme de la critique était toute une croyance.

Les livres surtout de Montesquieu et de Rousseau ont exercé l'influence politique la plus directe et la plus prolongée. Ces deux admirables génies ont résumé tous les principes de réforme des institutions catholiques, féodales et monarchiques; ils ont jeté les bases de celles qui ont essayé de les remplacer; ils ont enfanté tous les différents partis de notre ère révolutionnaire; c'est dans leurs livres que ces partis ont choisi les argumens avec lesquels ils s'attaquaient. Les idées de souveraineté du peuple, d'équilibre des pouvoirs, de réforme législative, de liberté de conscience et d'individualisme; toutes les opinions modernes sur l'autorité et la liberté ont été puisées dans leurs écrits. Il n'a rien été créé encore de plus neuf; tout ce qui s'est dit depuis n'a été que le commentaire varié de leur pensée; le génie de Montesquieu et de Rousseau existe donc encore tout vivant, il inspire et gouverne toujours la société.

Après l'apparition de l'*Esprit des lois* et du *Contrat social*, l'humanité avait acquis toute la conscience nécessaire de la débilite des bases de l'organisation politique du moyen âge; elle se trouvait en possession des instruments de destruction et de réédification, elle pouvait agir et révolutionner le monde social, comme, depuis trois cents ans, elle révolutionnait le monde de l'intelligence.

La révolution de 1789, qui dure encore, a été la plus immense perturbation sociale de l'histoire de l'humanité, parce qu'elle était la crise préparatoire de la plus immense émancipation politique, puisque, par elle, ont été définitivement proclamés les principes d'égalité et d'individualité, dont la réalisation doit achever l'affranchissement universel de l'espèce humaine.

C'est au milieu des orages de la révolution de 89 que le journalisme a été enfanté; il n'existait avant que des publications périodiques littéraires, sans influence politique.

Quand la marche de la société était précipitée comme le torrent qui déborde, quand les opinions naissaient et mouraient en un jour, quand les partis s'attaquaient et se décimaient du soir au matin, il fallait, pour exprimer les pensées et les sentimens, un instrument aussi rapide que le mouvement qui emportait alors tous les hommes; la parole du club ou de la tribune ne suffisait pas, et n'allait pas assez loin; le journal fut cet instrument vif, prompt, populaire, avec lequel les partis se surveillaient, se dénonçaient, se tuaient.

Mirabeau se sentait encore trop à l'étroit à la tribune de la Constituante pour exhaler sa verve et répandre sa parole, pour lancer sur ses ennemis le trait de mort; à peine sorti de l'assemblée, tout écumant d'éloquence, il venait, dans le *Courrier de Provence*, apprendre à ses commettans, à la France, à l'Europe, quel était ce comte de Mirabeau si calomnié!

Les Girondins, ces hommes si passionnés de la parole, avaient tous un journal destiné à continuer la lutte commencée dans les clubs ou les assemblées.

On sait les fureurs grotesques et atroces des feuilles de Hébert et de Marat.

Mais le pouvoir, en 1789, avait trop de force, les assemblées publiques jouaient un rôle trop important, on avait trop peu de temps à donner à l'exposition et à la discussion des idées, pour que le journalisme pût se développer dans la révolution, et exercer cette autorité souveraine qu'il possède aujourd'hui.

(1) Cet article paraîtra dans le prochain cahier de la Revue Encyclopédique, recueil dont nous avons souvent fait remarquer la nouveauté et haute érection.

Sous le Directoire, il eut une action plus puissante, parce qu'il domine surtout en face des pouvoirs faibles; mais sous l'Empire il fut annulé, parce que le pouvoir était fort, impatient des conseils, peu endurant du blâme et d'une opposition quelconque. D'ailleurs, l'expansion glorieuse de la France sur l'Europe, le retentissement des victoires, tout cet enivrement de la gloire militaire, absorbaient l'attention publique; le journalisme n'avait pas autre chose à faire qu'à répéter les bulletins de Bonaparte.

On parlait bien, avec vogue, dans un certain monde, des feuilletons du *Journal de l'Empire*, de quelques articles de différents recueils périodiques; mais l'on sait quelle était la niaiserie littéraire de cette époque, à laquelle a survécu un homme d'assez d'esprit, Geoffroy, et dont M. de Jouy était alors le type et le héros.

Le règne du journalisme ne date donc que de la restauration.

Elle était rentrée dans la force, au milieu d'une nation dont elle se trouvait incapable de comprendre les destinées nouvelles, cette dynastie incorrigible, étroite et entêtée, comme tous les pouvoirs usés qui n'ont plus de mission sur la terre: elles allaient se revoir en présence, ces deux sociétés qui, pendant vingt-cinq années s'étaient ruées l'une sur l'autre avec tant d'acharnement; la lutte recommençait des deux principes de la féodalité et de l'esprit nouveau, du passé et de l'avenir; mais par bonheur, cette lutte ne pouvait plus être aussi sanglante! La dynastie représentant des vieilles bases de l'organisation sociale, avait perdu beaucoup de son sang, de sa force, de son énergie; épuisée, elle ne possédait plus que l'opiniâtreté de résistance d'un vieillard; et, de son côté, l'esprit révolutionnaire n'était plus doué de cette sublime audace, de cette vigueur d'attaque, de cette foi dans sa force qu'ils avaient rendu victorieux et sur la place publique et sur le champ de bataille.

Expliquez-vous, par cet affaiblissement des deux partis, la longueur de la crise de la restauration, cette impuissance de part et d'autre à en finir, à vaincre toute résistance, à rester maîtres du pouvoir.

Cependant, quel que fût l'état d'épuisement de la dynastie et de la révolution, ils ne pouvaient pas, ils ne devaient pas vivre en paix, en face l'un de l'autre; il fallait que l'esprit révolutionnaire l'emportât définitivement, et l'instrument le plus actif et le plus énergique de sa victoire fut le journalisme.

C'est au nom de la philosophie du 18^e siècle, c'est au nom des principes déposés dans les livres de Montesquieu et de Rousseau que la révolution de 89 a combattu les représentants du passé; c'est encore au nom de cette philosophie, au nom des principes de Montesquieu et de Rousseau, que le journalisme, pendant quinze ans, a battu en brèche les vieilles idées et le trône de la vieille dynastie.

Et comme dans l'absence de principes nouveaux et plus organisateurs, ceux de ces deux philosophes étaient encore l'expression la plus avancée des besoins de la société, le journalisme, en s'en rendant le vulgarisateur, s'est placé à la tête du mouvement social.

Le *Constitutionnel* a dû son immense popularité et son influence long-temps salutaire à cette politique exclusivement inspirée de la philosophie du siècle dernier, politique devenue à la fin, dans ce journal, banale et étroite.

Le *Journal des Débats*, par sa nature aristocratique, par sa politique modérée et peu radicale, par une polémique plus érudite que celle des autres journaux, par son admiration pour le gouvernement anglais, pourrait être regardé comme le représentant des idées de Montesquieu, s'il avait de l'auteur de l'*Esprit des lois* la conviction et l'ardent amour de l'humanité. Tous les journaux qui, comme le *Courrier Français*, le *National*, la *Tribune*, demandent un gouvernement basé sur la souveraineté du peuple, ont évidemment Rousseau pour patron.

Les institutions et les croyances du passé étaient là toutes faites pour servir de texte aux journaux légitimistes, comme la *Gazette* et la *Quotidienne*.

Pendant quinze ans, la dynastie et la révolution se sont battues chaque jour avec la presse, quand elles ne s'attaquaient pas avec l'émeute et les charges de cavalerie; et c'est à cette puissance donnée au journalisme d'être à la fois l'expression des idées et des sentiments de tous et l'instrument de lutte des partis qu'il a dû d'arriver à la hauteur et à la force d'un pouvoir nouveau.

Le journalisme est aujourd'hui la seule autorité légitime, la seule constituée et reconnue, la seule qui ne soit pas niée et combattue. Une société ne peut vivre sans direction, et ne consent à être dirigée que par les hommes qui la représentent. Or, la dynastie des Bourbons étant étrangère aux sympathies de la France, en opposition avec ses besoins d'émancipation, le journalisme est devenu cette dynastie nouvelle provisoirement chargée du gouvernement des peuples.

En effet, pendant les quinze années de restauration, n'est-ce pas le journalisme qui a gouverné?

Se poser en face d'une royauté rétrograde, d'une administration servile et routinière, surveiller tous leurs actes, les suivre dans les détails les plus minutieux; dénoncer énergiquement l'oppression, le jésuitisme, la lâcheté; discuter toutes les questions de paix et de guerre, tous les projets

de réforme législative, embrasser tout le mouvement de la civilisation européenne: telle a été l'œuvre du journalisme. Cette œuvre, il est vrai, a eu un caractère exclusif de critique et d'opposition, mais il était dans la nécessité de notre époque encore toute révolutionnaire.

C'est la France surtout qui a vu naître et se développer cette puissance nouvelle.

Le Français est éminemment journaliste; son esprit social, sa faculté d'embrasser les intérêts généraux et de son pays et des autres nations, cette facilité d'improviser sur tout, cette verve dans la polémique, toute cette nature privilégiée d'un peuple appelé à exercer une influence civilisatrice sur le monde, se prêtaient merveilleusement à l'institution du journalisme.

Aussi, ni en Angleterre, ni en Allemagne, ne s'est-elle élevée encore à ce degré de perfection et d'autorité.

En France, tous les hommes politiques, tous les chefs de parti, écrivent dans les journaux; par eux ils font leur popularité, par eux ils attaquent le ministère, et par eux ils le défendent quand ils l'ont conquis; nulle part le combat n'est aussi directement engagé entre le gouvernement et le journalisme, parce que nulle part le journalisme n'est arrivé à devenir ainsi le représentant de la société tout entière.

En France, le journalisme domine la royauté, la chambre des députés, la chambre des pairs, tous les pouvoirs régulièrement constitués; tous, qu'ils le sachent ou l'ignorent, qu'ils y consentent ou le nient, sont soumis à l'action de la presse parce qu'elle est l'organe de la souveraineté du peuple; c'est pourquoi sa voix retentissante a pu, en juillet 1830, soulever les masses prolétaires et enfanter une révolution.

(La suite à un prochain numéro.)

Comme le défaut d'espace ne nous a pas permis de reproduire hier tous les toasts qui ont été portés au banquet offert à l'honorable M. Coudere, par les commissaires réunis des solennités patriotiques Odilon-Barrot et Garnier-Pagès, nous réparons aujourd'hui cette omission; nous soumettrons aussi à nos lecteurs deux ou trois des discours qui ont été prononcés au banquet commémoratif de la fondation de l'*Echo de la Fabrique*.

M. Rouvière:

A l'unité! à l'égalité!

« Les hommes ne sont que ce que le gouvernement les fait: cette vérité fut de tous les temps.

« Le despotisme atténue et corrompt l'opinion publique; il proscrire toutes les vertus, et pour assurer son empire, il se fait précéder de la terreur, s'enveloppe du fanatisme, se coiffe de l'ignorance; c'est dans l'ombre qu'il médite ses forfaits et rive les fers de ses victimes, et repaît ses yeux des cadavres immolés à sa fureur: sous lui les hommes sont avilis et sans morale, et ne conservent pas même la forme altière que leur a donnée la nature. Ils n'écourent plus la voix de la patrie; ils sont lâches et perfides comme leur gouvernement.

« Voici, citoyens, un tableau plus digne de nous, en un mot celui d'un gouvernement démocratique.

« La démocratie n'a pour conseil que la nature à laquelle sans cesse elle ramène les hommes. Son étude est de les rendre bons, de leur faire aimer la justice et l'équité; c'est elle qui leur inspire un noble désintéressement, qui leur fait entreprendre les plus grandes choses, en élevant leurs âmes.

« Ils n'ont de pensées que pour la patrie, ils meurent pour elle, mais ils acquièrent l'immortalité: enfin, quand l'égalité plane sur la terre, elle ne fait d'une immense population qu'une seule famille.

« Ainsi donc, citoyens! à l'unité! à l'égalité; »

M. Seguin:

A la légalité de l'ordre légal!

« Pendant long-temps les peuples ont été gouvernés avec l'aide de fictions religieuses et politiques; la puissance temporelle de l'Eglise est anéantie aujourd'hui et le prestige des illusions gouvernementales s'évanouira bientôt en face des vérités politiques qui se font jour de toutes parts.

« Si la nécessité de l'existence des nations est d'accord avec l'équité pour soumettre le petit nombre aux décisions de la majorité dans toutes les questions sociales, n'est-il pas absurde, au contraire, d'admettre un vingtième à peine des citoyens au droit d'être représentés lors de la discussion de nos lois? Est-il juste que l'influence de l'action gouvernementale sur la répartition des produits sociaux entre ceux qui possèdent les moyens de production et ceux qui les mettent en valeur, soit exercée, uniquement par les propriétaires? La propriété ne s'est-elle pas constituée juge et partie par ce fait?

Dix fois, depuis quarante années, nous avons vu modifier violemment la fiction de l'ordre légal déclaré immuable à chaque nouvelle usurpation du pouvoir exécutif; cette contradiction des faits avec la théorie de l'immobilité des chartes se manifestera jusqu'au moment où la souveraineté nationale sera libre de manifester sa volonté par une représentation générale, alors nous reconnaitrons la légalité de l'ordre légal, jusque-là nous vivrons sous un pouvoir de fait dont tout homme de sens et de cœur doit contester la légalité. »

M. Bertholon:

Citoyens,

« C'est en effrayant la nation avec des mots qu'on est parvenu à escamoter, au profit de quelques privilégiés, la révolution de juillet. C'est en invoquant le fantôme suranné de 93 qu'on a pu nier impunément le programme de l'Hôtel-de-

Ville, imposé comme condition à la royauté par le peuple victorieux. Il est temps, pour dessiller tous les yeux, d'oser enfin publiquement avouer les mots qui servent d'épouvantail et de nous expliquer avec franchise sur leur signification; il est temps de la publier hautement. La France réclame des institutions dont la justice et la nécessité sont généralement reconnues, elle souffre, étouffée qu'elle est dans le régime étroit de la constitutionnalité, elle a le sentiment de ses besoins et de sa force et s'avance en dépit de l'oppression aristocratique vers un meilleur état de choses.

« Les hommes se lassent de voir leurs intérêts confiés à des mains intéressées à les tromper et à ne compter pour rien dans ces Chartes qui leur imposent tant de charges. Il est impossible que nous n'arrivions pas tôt ou tard à un ordre social plus juste et mieux combiné; alors le gouvernement sera l'expression véritable de la volonté de tous, l'exploitation de l'homme par l'homme sera abolie, l'oisiveté sera punie, l'égoïsme sera puni, la nation, plus éclairée, n'accordera plus son estime et sa confiance qu'aux hommes de talents et de probité; eh bien! voilà ce que nous appelons une république, voilà le régime que nous voudrions faire triompher pour le bonheur de notre pays, et qui s'établirait sans secousses et sans effusion de sang si tout ce qui sent battre un cœur généreux et honnête répondait à notre appel. Je le demande quel est le citoyen qui oserait, s'il n'est déhonté, répudier de pareils principes et qui, joignant ses vœux aux nôtres, ne s'écarterait pas aujourd'hui avec nous dans un saint enthousiasme:

« Au triomphe des doctrines démocratiques!

M. Granier:

A M. Coudere! Au député consciencieux!

Citoyens,

« En nous réunissant pour fêter M. Coudere, notre intention n'a pas été seulement de témoigner à ce député notre reconnaissance pour les services qu'il a rendus à la cause de la liberté, pendant le cours de sa vie parlementaire. Une pensée plus grande, pensée qui renferme tout un avenir, a présidé à cette réunion patriotique.

« Lorsque du haut des marches du trône, la doctrine vient de jeter le gant à la France, lorsqu'elle pousse le houra de guerre contre le principe de la souveraineté nationale, lorsqu'un gouvernement corrompu et corrompu pousse la France dans un abîme, il nous appartenait à nous, jeunes hommes du peuple, d'exprimer au représentant du peuple et nos espérances et nos vœux.

« Ces espérances et ces vœux, il les a entendus.

« Espérons donc que le député que nous fêtons aujourd'hui se placera à la chambre dans les rangs de cette opposition qui va combattre pour le triomphe des doctrines démocratiques. Espérons que ses efforts unis à ceux des députés républicains, doteront bientôt la France, avilie par le système du 13 mars, d'une ère nouvelle de bonheur et de liberté. »

M. Coudere dans une allocution que nous regrettons de ne pouvoir reproduire, a promis aux patriotes qui l'entouraient d'appuyer de toutes ses forces les lois qui tendraient à procurer au peuple la plus grande somme possible de liberté et de bonheur. Ma place, a-t-il dit, sera toujours marquée à côté de mes vieux amis, Lafayette et Dupont (de l'Eure).

Une quête au profit des infortunés Polonais de l'île d'Aix, a dignement terminé cette solennité patriotique; elle s'est élevée à la somme de 90 francs.

Le *Courrier de Lyon*, dans son numéro d'avant-hier, transcrit une pétition que nous avons publiée dimanche. Mais il la fait précéder de réflexions qui nous représentent comme animés d'un esprit d'hostilité envers les classes ouvrières. Nos principes bien connus répondent assez à ce reproche. Sans nous prononcer sur le mérite de la rédaction de la pétition des propriétaires, nous croyons avec eux qu'il est du véritable intérêt des ouvriers de détruire un abus que les vices de notre législation ont fait naître; les locataires, contre lesquels on réclame des mesures plus promptes et moins coûteuses, ne pourront être lésés si on diminue les frais de procédure qui, en définitive, retombent sur eux. Ils aimeront mieux garder leur argent, que de le donner aux gens de justice.

THEATRES DE LYON.

AVIS.

Conditions auxquelles, à partir du 20 avril 1833, sera accordée la direction des Théâtres de Lyon.

1^o Le directeur aura l'usage gratuit de la salle du Grand-Théâtre et de ses dépendances. Il aura également l'usage gratuit des décors et mobilier que M. le maire est autorisé à acquérir du directeur actuel, pour une somme de 55,000 fr.

2^o A l'expiration de son privilège, qui sera de deux ou de trois ans, le directeur sera tenu de rendre à la ville, les décors ou mobilier, pour une valeur égale à celle des objets dont il aura eu la jouissance.

3^o Il n'est imposé aucun genre particulier de spectacle au directeur. Ce privilège sera accordé à la personne qui offrira de faire représenter le plus de genres et demandera le moins de jours de relâche par semaine: cependant la personne qui au nombre des genres à représenter, comprendra le grand opéra et l'opéra dit de traduction, sera préférée, lors même qu'elle demanderait le plus de jours de relâche par semaine.

4^o Il sera accordé par la ville une somme de 90 fr. par chaque soirée de spectacle, pour tenir lieu de frais de chauffage et d'éclairage de la salle, du foyer, etc. Cette indemnité sera payée le 1^{er} de chaque mois, pour toutes les soirées de spectacle du mois précédent.

5^o Le directeur sera tenu de fournir un cautionnement de 20,000 fr. en espèces ou en rentes sur l'état, pour garantir l'exécution de ses engagements.

Les personnes qui désireraient se charger de la direction des Théâtres de Lyon aux conditions qui précèdent, sont priées de vouloir bien déposer leur soumission écrite au secrétariat de la mairie avant le 15 décembre prochain.

Le soumissionnaire devra faire connaître:

1^o Les genres de spectacle qu'il s'engage à faire représenter sur le Grand-Théâtre.

2^o Le nombre de jours de relâche demandé par semaine.

3^o Pendant combien d'années, à partir du 21 avril 1833, il se charge de la direction des Théâtres.

Nous croyons devoir soumettre à nos lecteurs l'article suivant que nous communiquons une personne très-apte à traiter la matière dont il y est question.

PALAIS DE JUSTICE.

La forme insidieusement épistolaire dont deux articles récents du *Courrier de Lyon* se trouvent revêtus, avec la précaution du journaliste de n'entendre se prononcer pour ou contre, n'empêche pas les moins clairvoyants de rester convaincus que le masque-Perrache veut, au moment où il n'y a plus qu'un dernier acte administratif à faire pour la reconstruction de ce palais, remettre en question tout ce qui a été voté et décidé non pas depuis deux, mais depuis trente ans, et que malheureusement le *Courrier* consent à être la tribune chargée de justifier une telle injustice, une telle calamité. Et que ne disent pas à elles seules les dates de ces articles ?... qu'on a voulu, en ne les publiant qu'à la veille de la réunion extraordinaire prescrite au conseil du Rhône pour faire cet acte, surprendre la religion de ce conseil et le rendre complice des nouveaux moyens dilatoires que l'on veut se créer.

On n'aura pas, espérons-le, réussi à lui donner le change sur sa mission. L'avis qui lui est demandé n'est plus de dire si le palais sera à Roanne ou à la place Louis XVIII ; ce point principal a été décidé par une loi du 21 pluviôse an XII, dont l'exécution a été depuis lors suivie par bon nombre d'actes du gouvernement (surtout par l'ordonnance récente qui a autorisé les acquisitions et convoqué le conseil) ; mais uniquement d'exprimer ce qu'il y a à faire en bien, en mieux sur l'emplacement de Roanne ou Flechères choisi par la loi.

Comment le conseil pourrait-il dévier de cette ligne, alors que le gouvernement ne le pourrait lui-même ? Nos principes constitutionnels veulent bien qu'il suive ou fasse suivre l'exécution des lois, c'est même là son attribut essentiel ; mais non qu'il les contrarie ou fasse contrarier ouvertement par ses subordonnés.

Si l'on conteste à l'ouest le droit acquis, dans le sens qu'ont ces mots entre particuliers, on ne lui contestera pas au moins l'axiome que les choses ne sauraient être rompues que de la manière dont elles ont été formées ; et l'application en vaut ici la peine : car s'il fallait recommencer, bien mieux vaudrait la publicité actuelle, la décision de la législature complexe de la France, que le travail secret des bureaux, quelque consciencieux qu'il puisse être. Mais tant qu'une loi nouvelle n'a pas remplacé l'ancienne, la marche de celle-ci ne saurait être arrêtée par personne.

A-t-on manqué de moyens pour solliciter cette loi nouvelle ? Les mémoires au gouvernement dont, soit dit en passant, on a usé et abusé ; ensuite le droit de pétition aux chambres ; enfin le secours de la presse périodique, n'ont-ils pas été à la disposition de Perrache ? Si l'ouest n'a écrit qu'une fois, c'est qu'en raison de la bonté de sa cause, cette publication unique a suffi auprès du gouvernement, au-delà de ce que le débat n'a pas été transporté : Mais si les arguments que l'on croit si puissants, même les huit du numéro du 27 octobre, eussent été employés sur le terrain où dès-lors ils pouvaient uniquement l'être ; combien il eut été facile de les exténuer malgré l'embonpoint qu'on a cru leur donner.

On n'a pas réclamé contre la marche du gouvernement un déboulé formel des prétentions nouvelles ; on a laissé s'accomplir déjà beaucoup de choses. Or, l'accomplissement est chose bien puissante en matière administrative : rouvrir la discussion pour y suivre Perrache, serait donner dans un piège, puisqu'il n'y a plus à discuter ni à faire décider ; mais seulement à faire exécuter, et c'est bien assez, Dieu merci, après toutes les peines et les dépenses qu'il a fallu pour y arriver.

COUR ROYALE DE LYON.

Samedi, 27 courant, en la chambre des vacations de la cour royale de Lyon, M. Rieuze, président de chambre, a procédé au tirage au sort de MM. les jurés pour le 4^e trimestre des assises du département du Rhône. Voici les noms sortis de l'urne :

MM. Sabran, Pierre, fabricant à Lyon, port St-Clair. — Grand, Jean-François-Zacharie, propriétaire, place des Terreaux. — Derbier, Louis, propriétaire, rue de Sarron, n. 4. — Gauthier, Louis-Philippe-Auguste, place de Bellecour. — Boiron, Jean-Pierre, pâtissier, rue St-Dominique. — Canard, Pierre, marchand de plâtre, à St-Georges-de-Rencins. — Bonnard jeune, Gabriel, marchand de fer, rue de la Barre. — Tardieu, Paul-Joseph-Iris, épicerie-droguerie, rue de l'Arbre-Sec. — Terras, Antoine-Louis, marchand de nouveautés, rue Basse-Ville, n. 8. — Dorel, Marc-Hippolyte, marchand de bas, quai des Augustins, n. 78. — Antoine, Pierre-Marie, pharmacien, place de la Boucherie-St-Paul. — Peysselon, Georges. — Moireur, place de la Croix-Pâquet. — Arnaud, Laurent-Antoine-Victor, épicerie, quai de l'Hôpital, numéro 108. — Alban, Michel, fabricant de vitriol, à la Guillotière. — Latour, Henry, marchand drapier, rue Longue. — Goirand, Jean-Louis, rentier, quai de Retz. — Fournel, Guillaume-Benoit, négociant, place de la Miséricorde, n. 11. — Gonin, Claude, propriétaire à la Guillotière. — Bernard, Gaspard, toiseur, rue Buisson, n. 9. — Duchamp, Louis, propriétaire à Francheville. — Buiron, Jean-Antoine, négociant à Villefranche. — Dubost, Pierre, teinturier, rue des Prêtres. — Meillon, Pierre-Gilbert, propriétaire à Vernaizon. — Dunod, Frédéric, propriétaire, place Saint-Laurent. — Bardouze, Humbert-Michel, propriétaire à Saint-Didier-au-Mont-d'Or. — Beau, Louis-Antoine, corroyeur, place de l'Hôpital. — Guilleband, Guillaume, marchand de plâtre, à la Guillotière. — Valuy, Jean-Marie, fabricant, petite rue des Feuillants, n. 2. — Tresca, Joseph, commissionnaire, rue Pizay. — Reyre, Denis, fabricant, passage de l'Enfance, à la Croix-Rousse. — Lhopital, Alexandre, commissionnaire, à la Guillotière. — Cornuty, Pierre-Paul, fabricant, rue des Capucins, n. 8. — Veyra, Charles-Odet, tanneur, à Grigny. — Berger, Antoine, négociant, à Saint-Laurent-de-Chamousset. — Grataloup, Henri, marchand de verres, place de la Douane. — Armand, Joseph-Moïse, marchand de nouveautés, rue Syre.

Jurés supplémentaires.

MM. Achard, Antoine-Pierre, marchand de nouveautés, rue Clermont. — Millaud, Jean-Baptiste, épicerie, place du Collège. — Girard, Louis, fabricant, rue des Capucins, n. 10. — Bruyas, Jean-Pierre, ancien magistrat.

Nous avons annoncé dans le temps qu'une souscription pour le paiement des amendes dont la *Tribune* continue à être écrasée en vertu d'un système d'extermination organisé contre ce journal, avait été ouverte à l'issue du banquet offert par les patriotes lyonnais à M. Garnier-Pagès.

Nous donnons ci-dessous la lettre que M. Marrast, rédacteur en chef de ce journal, a écrite à ce sujet à M. le président de la commission du banquet. Cette lettre, qui par oubli ne nous avait pas été communiquée, a été déjà publiée dans un journal de Lyon : mais elle avait échappé à notre attention. — *Journalique*.

Paris, le 6 octobre 1832.

Monsieur et cher concitoyen,

Je dois vous remercier, vous et vos amis, du bon souvenir que la *Tribune* a reçu dans le banquet prolétaire dont les détails auront un si puissant retentissement.

Nous avons été touchés vivement de la place que notre journal a occupée dans cette belle réunion RÉPUBLICAINE, symbole d'une association si forte et d'une fraternité si bien comprise.

Merci pour nous, messieurs, merci pour le pays qui aura vu avec émotion et respect une si éclatante démonstration des idées nouvelles.

Tout le monde comprendra bientôt, en France, que c'est aux nobles cœurs et aux intelligences élevées qu'appartient enfin l'organisation de l'avenir.

Nous avons servi cette cause avec un dévouement que les persécutions les plus violentes et les plus tenaces n'ont ni abattu ni même ébranlé.

Les sympathies qui nous arrivent de toute part forment, désormais pour nous, la compensation la plus douce et la meilleure des récompenses.

Les vôtres surtout, patriotes de Lyon, sont venues donner de nouvelles forces à notre courage.

Agréez donc nos remerciements, francs et sincères amis du pays. Soutenu par vous, et par vous mis en œuvre, un nouvel ordre de choses relèvera notre belle France qui semble aujourd'hui meurtrie, fanée, souillée des étreintes du justemilieu.

Mes collaborateurs vous adressent, ainsi que moi, l'expression de leurs sentiments patriotiques.

Fraternité et dévouement,
ARMAND-MARRAST, rédacteur en chef.

ERRATUM.

Dans le feuilleton du dimanche 28 octobre, dixième ligne, au lieu de : M^{lle} Otz possède un volume de voix très-considérable, les notes élevées sortent pures et brillantes, mais elles manquent de cordes basses ; lisez : elle manque.

AVIS.

Les sieurs Drut, ancien maréchal-des-logis au 2^m régiment de lanciers ; et Lamy, (François), ancien militaire, sont invités à se présenter de suite dans les bureaux de M. le vicomte Proteau, maréchal-de-camp, commandant le département du Rhône, rue de Puzy, n. 2, pour affaires qui les concernent.

Un de nos amis d'Allemagne nous écrit la lettre suivante :

Francfort, 19 octobre.

Quoique dans tout le reste de l'Allemagne on ait cessé depuis long-temps de célébrer le 18 octobre, anniversaire de la bataille de Leipzig, notre ville seule conservait la vieille coutume d'allumer des feux de joie en l'honneur de cette journée qui, suivant la sainte-alliance, donna la liberté à toute l'Allemagne.

Il est vrai que la ville de Francfort avait des raisons particulières pour chérir cette journée ; car si elle ne rappelait aux autres Etats allemands que le souvenir d'une insigne duperie, les habitants de Francfort du moins devaient à la bataille de Leipzig le rétablissement de leurs anciens droits. C'est donc sincèrement qu'ils célébraient le retour de cette époque dont les souvenirs du reste ne retentissaient pas au-delà de notre banlieue.

Mais hier il en fut autrement. Nous sommes maintenant revenus de notre engouement pour nos mesquines libertés, pour nos petits privilèges de ville. Nous sommes entièrement désabusés et disposés à demander un compte sévère à ceux qui ont manqué à leurs serments.

L'artillerie civique qui avait été convoquée pour une parade, refusa d'abord positivement le défilé devant le sénat, et il fallut de longues négociations et les pressantes prières de quelques sénateurs estimés, pour changer cette résolution ; mais on se dédommagea amplement dans la soirée. La foule se porta hors de la ville et célébra la fête du 18 octobre à sa manière : on alluma un grand feu et on livra aux flammes les fameuses résolutions de la diète. En même temps la multitude entonna des chants révolutionnaires et notamment la chanson *Fursten zum land hin ans* (Chassons les princes.) La journée se termina par un grand banquet où furent portés les toasts les plus énergiques. Voici ceux qui furent prononcés au milieu des plus vifs applaudissements : Aux combats heureux pour la liberté de l'Allemagne ! Au jour où tous les peuples se lèveront contre leurs oppresseurs ! A la force des nations qui ne se développent que par la république !

Les résultats des événements de 1813 et 1815 nous ont assez éclairés pour que le peuple allemand ne se laisse pas tromper une seconde fois. Le combat n'a pas encore été livré, rien n'est perdu. Espérons !

EXTRAIT DU MONITEUR DU 27.

A la suite d'un rapport fait au roi par M. Guizot, ministre de l'instruction publique, le *Moniteur* publie une ordonnance en date du 26 octobre, dont voici les dispositions :

Art. 1^{er}. L'ancienne classe des sciences morales et politiques est et demeure rétablie dans le sein de l'institution royale de France, sous le titre de l'Académie des sciences morales et politiques.

2. Le nombre des membres de cette académie est fixé à trente.

3. Elle est divisée en cinq sections, savoir :

Philosophie, morale, législation, droit public et jurisprudence, économie politique et statistique, histoire générale et philosophique.

4. Sont membres de cette académie :

1^o Ceux qui en faisaient partie à l'époque de la suppression :

MM. baron Dacier, Daunou, comte Garat, Lacuée, comte de Cessac, comte Merlin, marquis de Pastoret, comte Reinhardt, comte Roederer, comte Syeyes, prince de Talleyrand.

2^o Ceux des correspondants de ladite classe qui, depuis, sont devenus membres de l'Institut :

MM. Comte Destutt-Tracy, baron de Gérando.

5. Les membres ci-dessus désignés compléteront le nombre de trente par les élections successives réglées ainsi qu'il suit :

Quatre nouveaux membres seront élus immédiatement et choisis dans le sein de l'Institut.

L'académie des sciences morales et politiques ainsi constituée élira sept autres membres à une époque qui sera ultérieurement déterminée.

Ces vingt-trois membres procéderont à une nouvelle élection de sept autres membres, lesquels compléteront l'académie.

6. Les membres de l'Académie des sciences morales et politiques nommeront un secrétaire perpétuel par voie d'élection, conformément aux réglemens de l'Institut.

7. Ils proposeront à notre ministre de l'instruction publique un projet de répartition des membres de l'Académie dans les cinq sections qui la composent.

8. Ils sont également chargés de réviser les anciens réglemens, et de proposer au ministre un projet de règlement nouveau.

9. Les dépenses de l'Académie des sciences morales et politiques seront fixées par la loi de finances qui sera présentée aux chambres dans le cours de leur prochaine session.

AVIS.

MM. les Souscripteurs dont l'abonnement expire le 31 octobre 1832, sont priés de le renouveler, afin de ne point éprouver d'interruption dans l'envoi du Journal.

PARIS, 28 octobre 1832.

(Corresp. particulière du PRÉCURSEUR.)

Le maréchal Mortier, duc de Trévise, ambassadeur de France à St-Petersbourg, est arrivé à Paris ce matin. On dit déjà que l'opinion de ce diplomate, sur les intentions de la Russie à l'égard de la France, diffère très-sensiblement de celle qu'expriment sur le même sujet les feuilles ministérielles. Le maréchal a eu à Bruxelles l'occasion de témoigner au roi Léopold des mauvaises dispositions des cours du Nord à son égard.

Quoique M. de Trévise ne soit qu'en congé, on ne pense pas qu'il retourne à St-Petersbourg. Il se propose du moins de passer à Paris tout le temps que durera la prochaine session des chambres.

Le gouvernement se montre d'ailleurs, et malgré la dernière fournée, très-désireux de voir siéger à la chambre du Luxembourg tous les pairs attachés à la dynastie de 1830, car on a appris tout récemment que le marquis de St-Simon, ambassadeur de France en Danemarck, revenait à Paris comme M. de Trévise, pour assister aux travaux de la prochaine session.

— Le travail relatif au remaniement général des préfectures et sous-préfectures ne sera clos que quand les administrateurs départementaux auront adressé au ministre de la police (intérieur) les adhésions qu'il réclame d'eux dans sa dernière circulaire, et leurs notes sur le moral et l'intelligence de leurs subordonnés.

Au sujet de cette enquête, qu'en vérité on ne peut regarder comme tout-à-fait inutile, on assure que M. Thiers voulait que les réponses qu'il exige des préfets et sous-préfets, fussent toutes autographes, afin de mieux connaître, disait-il, tous ceux de ces fonctionnaires qui n'ont de mérite et même d'instruction que par leurs commis.

— L'oncle du ministre de l'intérieur vient de mourir à Marseille dans la misère la plus profonde. Récemment, un neveu de M. de Talleyrand a été enterré à Paris par charité. Cependant M. de Talleyrand a plus d'un million et demi de rente. Je ne sais pas si M. Thiers est aussi riche. Lorsqu'il déserta Paris le 27 juillet, il emportait avec lui un assez mince capital ; depuis, il acheta un riche hôtel sur la place... à Paris. Ses amis, qui le défendent sans doute avec raison d'avoir fait sa fortune en administrant la fortune publique, assurent que cet achat n'est qu'une substitution faite à M. Thiers par une dame, à la seule fin de le rendre éligible. Entre l'accusation et la défense en cette matière, il y a un dilemme embarrassant. Si, comme nous le croyons, M. Thiers n'a pas gagné son hôtel sur la place... dans ses fonctions de sous-secrétaire d'Etat des finances en 1830, M. Thiers est un faux éligible, et alors que deviennent ses opinions et celles de ses amis sur la nécessité d'un cens comme garantie de moralité, en matière de représentation nationale ? Quand M. Thiers combattait pour cette nécessité, il faisait donc de l'hypocrisie.

Il est remarquable que l'exigence du cens d'éligibilité que mettent en avant les hommes d'Etat, est d'autant plus ridicule, que dans le fait cette garantie est presque toujours une fiction. Sous la chambre de 1820, on établit par notoriété ce fait, que Foy, Manuel, Benjamin Constant, ne payaient 1000 fr. d'impôt qu'à l'aide d'une fiction. A la même époque, trente ou trente-cinq députés du côté droit ou des centres étaient précisément dans le même cas.

— Le roi revient demain habiter les Tuileries où des ouvriers sont depuis mercredi occupés à des préparatifs pour

a réinstallation de la famille royale dans ce château, qui a subi pendant la saison d'été des réparations importantes, mais généralement peu approuvées des gens de goût.

Depuis quelques jours on a paru se décider à faire pousser en avant les travaux du Louvre. Des ouvriers ont été mis à l'extrémité des constructions arrêtées devant la rue de Rohan; mais comme on ne se met point encore en devoir de démolir en face, on ne regarde pas cette démonstration comme très-sérieuse.

L'année 1852 s'étant passée sans exposition, et les chambres ayant compris dans le budget de la liste civile une somme de 500,000 fr. pour achats de tableaux, le roi a promis, assure-t-on, de consacrer lors de l'exposition de février 1853, 1 million en achats de tableaux et sculpture pour ses musées et châteaux royaux.

On pense généralement que notre escadre de Cherbourg a dû appareiller de cette rade pour Spithead ce matin, sous les ordres de l'amiral Duerest-Villeneuve.

Les membres restant de l'ancienne cinquième classe de l'Institut réorganisée par une ordonnance publiée hier au *Moniteur*, ont été convoqués pour procéder dans la journée même à l'élection de quatre membres nouveaux. Six membres sur douze ont pu se trouver à l'appel; les autres absents de Paris ou malades apprendront l'élection de leurs nouveaux collègues en même temps que la reconstitution de l'Académie dont ils faisaient partie.

Le *Journal des Débats*, dans un feuillet signé R., blâme amèrement Louis XIV d'avoir permis à Molière de faire jouer *Tartuffe*. M. R. du *Journal des Débats* est M. Etienne Becquey.

On croit que l'affaire du cloître St-Merry sera terminée cette nuit. Les dernières dépositions de l'audience d'hier et celles de ce matin ont offert un puissant intérêt en ce qu'elles ont concouru à établir que les dragons avaient chargé et fait feu sans sommation au pont d'Austerlitz, ce qui placerait les accusés dans une meilleure position, en excusant par la nécessité de la défense personnelle, les actes des 5 et 6 juin.

Le *Moniteur* contient aujourd'hui l'ordonnance qui autorise l'établissement d'un entrepôt de marchandises d'importation à Orléans.

On lit dans le *Staats-courant* du 25 octobre :

Jeudi dernier, la générale a battu à l'improviste dans les rues de Flessingue; en un instant toutes les troupes furent sur pied, les canonniers à leurs pièces; les canons furent avancés en batterie, les portes de la ville furent fermées, et tout sembla disposé pour repousser une attaque. Après avoir été inspectées par le vice-amiral commandant la forteresse, les troupes rentrèrent à la caserne.

On écrit de Nantes, 26 octobre :

Dimanche dernier, une embarcation, montée par trois personnes, descendait la Loire; au moment de mettre à la voile, une d'elles s'aperçut que la drisse de misaine était sur le point de se dépasser. N'ayant pas l'habitude des embarcations, elle sauta pour la saisir, mais ce fut le mat qu'elle prit à une certaine hauteur et le canot chavira sur-le-champ. Le préposé Gardon se noya à l'instant. Les deux autres, MM. Tollier et Guinoiseau, employés de la douane, ont resté sur le bateau, ayant de l'eau jusqu'au cou, depuis cinq heures jusqu'à sept.

P. S. Les nouvelles d'Angleterre reçues aujourd'hui changent singulièrement la question soulevée depuis trois jours, et la ramènent aux termes que je vous avais indiqués.

TRIBUNAUX.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

PRÉSIDENCE DE M. JACQUINOT-GODARD.

(Audience du 27 octobre.)

Procès des insurgés pris dans les barricades St-Merry.

(Suite.)

Une grande affluence régnait aujourd'hui dans les couloirs qui conduisent à la cour d'assises. On savait que l'audition des témoins à décharge commencerait vers les deux heures, et la présence présumée au Palais-de-Justice de MM. de Lafayette, Mangin, Odilon-Barrot, de Tracy, de Lestour, qui devaient être les premiers interrogés, et donner des détails sur les faits généraux de la journée du 5 juin, avaient attiré une foule nombreuse. Les accusés ont renoncé à invoquer en leur faveur le témoignage de ceux qu'ils placent en tête de leurs amis, et tout l'intérêt de l'audience a disparu.

A dix heures, M. le président reprend l'audition des témoins. M. Bottot, marchand de vin, rue Mauboué, n° 28, dépose que le 5 juin, il portait déjà un fusil, s'est présenté chez lui accompagné d'insurgés, et lui a demandé des armes.

M. le président à Grimbert : Vous voyez, vous aviez déjà un fusil ? Grimbert : Je parlais du domicile de M. Polite, à qui, vous le savez, j'avais été forcé de demander son fusil. Les insurgés m'avaient également forcé de les suivre chez M. Bottot. D'ailleurs le témoin peut dire que je lui ai parlé avec beaucoup de précautions.

Le témoin : C'est vrai.

M. Hamelin fait une déposition insignifiante en faveur de Grimbert.

M. Parmentier, rue de Montmorency, n° 44 : Le 6, les insurgés se sont

introduits dans mon domicile en me disant : Vous êtes de la garde nationale, vous devez avoir un fusil; il faut nous le donner. Je ne pus faire autrement que de le leur livrer. Ils se le disputèrent entre eux, et il resta au plus fort, qui était l'accusé Forcade. Cet accusé me dit alors : « Croyez, Monsieur, que j'ai de l'honneur, et si je ne suis pas tué, soyez certain que je vous rapporterai votre fusil; pour vous prouver que je n'ai pas l'intention de le garder, voici mon adresse. » Il me donna alors une carte sur laquelle était indiquée la demeure de M. Lambert, imprimeur-lithographe, rue Montmartre.

La suite de l'audition de ce témoin roule sur des faits peu importants; elle révèle cependant que Forcade a été condamné à deux ans de prison pour vol.

M. Michel, rue Quincampoix, a vu Jeanne le 6 parmi les insurgés; il croit aussi reconnaître Goujon et Conilleau. Le même jour, vers midi, ajoute le témoin, deux hommes se présentèrent chez moi et me prièrent de les recevoir. Ils me dirent : Nous n'avons plus de munitions; nos fusils deviennent inutiles. L'un de ces individus était Forcade, l'autre était un jeune homme qui s'appelait : Si quelqu'un mérite une récompense, c'est bien moi, car, pour ma part, j'ai tué sept gardes nationaux. Voilà un pistolet avec lequel j'en ai tué un à bout portant. Je fis des reproches à ce jeune homme, qui se vantait d'une pareille action; il me répondit : Avant la révolution de juillet, nous gagnions de bonnes journées, mais il n'en est plus de même maintenant. Croyez-vous, répliquai-je, qu'avec vos boulevards les alouettes vous tomberont toutes rôties ?

Forcade persiste à soutenir qu'il n'a pas fait le coup de feu avec les insurgés.

Jeanne : Le témoin me connaît donc puisque d'abord il m'a nommé sans me regarder.

Le témoin : Certainement je vous connais pour vous avoir vu et vous avoir entendu nommer et désigner plusieurs fois au café Leclercq, et puis vous m'interpellez, je dirai que le 6 je vous ai vu dans l'allée de M. Cerveau, rue Saint-Martin, coucher en joue la troupe qui était rue Mauboué, et qu'après votre coup de fusil j'ai vu chanceler et tomber un soldat.

L'audition des témoins à charge est terminée. MM. Fournier et Nicolas, témoins à décharge, déposent de faits généraux favorables aux insurgés.

M. Marmu, graveur, atteste qu'il est resté toute la soirée du 5 avec Conilleau. Ils ont dîné chez un de leurs amis faubourg Saint-Denis.

M. Soufflet confirme cette déposition.

M. Lecointe rend un bon compte des sentiments de Conilleau. J'ai été témoin d'une action qui fait honneur à son courage. Dans la révolution de juillet, il a sauvé dans l'île Saint-Louis la vie à un garde royal qu'on voulait jeter à l'eau.

M. Bousquet, commis-libraire, affirme que Dumieray a couché chez lui dans la nuit du 5 au 6.

M. Levavasseur, libraire au Palais-Royal : Dumieray, mon commis, a travaillé chez moi toute la journée du 5, et n'est sorti le 6 qu'à neuf heures du matin.

Les témoins Mouton, Cotelte, Alexandre et la demoiselle Virginie déposent de la moralité de l'accusé Vigouroux.

On entend plusieurs autres témoins à décharge qui tendent à établir différentes allégations que les accusés ont opposées, dans leurs interrogatoires, aux charges de l'accusation.

M. Roard, témoin appelé par Rossignol, déclare que cet accusé n'a pas travaillé à la barricade. Il l'a vu s'avancer vers le capitaine Martin, et lorsqu'on tira de part et d'autre, Rossignol se retira tranquillement chez lui.

M. Savoye, négociant : Jeanne a protégé mon magasin et a empêché les insurgés d'y pénétrer.

Un juré : Ne laissez-vous pas partie des gardes nationaux qui ont assisté au convoi ?

Le témoin : Oui, Monsieur, et je suis intimement convaincu que les dragons ont commencé le feu.

Jeanne se lève (mouvement d'attention) : Lorsque, dit-il, nous nous réunîmes le 5 à la place Louis XV, la compagnie dont fait partie M. Savoye, se trouvait en avant de la nôtre. Arrivée à la place de la Bastille, près du catafalque, cette compagnie essaya le premier feu : nous étions en-deçà du grenier d'abondance. L'effroi se répandit parmi les gardes nationaux qui nous précédaient : ils se repliaient en désordre sur nous. Je disais à ceux qui m'entouraient : « Serons les rangs et marchons en avant. » Ce fut en traversant les gardes nationaux qui se dispersaient que nous arrivâmes près du grenier d'abondance. Là nous vîmes le premier feu et la première barricade : nous fîmes aussi feu, mais un feu croisé d'hommes qui repoussent une agression. Dans ce moment et à cet endroit, je vis tomber des citoyens tués ou blessés et un moment plus tard, près du pont d'Austerlitz, je vis des gardes nationaux que je connaissais tomber à mes côtés et, je crois tomber morts; je ne pus cependant pas m'en assurer; je n'avais pas le temps de m'arrêter. Plusieurs gardes nationaux tirèrent leurs sabres et menacèrent les dragons, en s'écriant : « Gredins, nous nous verrons ce soir ! (Sensation.) »

M. Deligny, chirurgien, atteste que la demoiselle Alexandre a donné des soins à un homme blessé qu'elle avait recueilli chez elle. Cette demoiselle montrait beaucoup de sollicitude pour ceux qui tombaient en attaquant les barricades.

M. le président : Portez-vous l'uniforme de chirurgien ?

Le témoin : Oui, je suis chirurgien-major dans la division Lacroix (volontaires de la Charte), et j'en portais le costume dans les journées de juin, espérant qu'il me servirait de sauve-garde.

M. le président : N'avez-vous pas vu l'accusé Jeanne ?

Le témoin : Il m'a sauvé la vie, et voilà dans quelle circonstance : le 5 au matin, je passais rue Mauboué, ignorant qu'une barricade existât dans cette rue. Un factionnaire qui gardait cette barricade me cria : qui vive ? officier de santé en ronde, répondis-je : je vais t'en donner de la ronde, s'écria ce factionnaire, et en même temps il me coucha en joue. Jeanne arriva dans ce moment, détourna le coup qui partit aussitôt, et dit au factionnaire, malheureux ! doit-on tirer sur un homme inoffensif !

M. Delair, avoué à la cour royale, dépose des faits généraux dont il a été témoin au convoi du général Lamarque. Sans en préciser la cause, il a d'abord entendu des coups de fusil; ensuite s'étant placé sur le pont du canal, il vit courir de son côté beaucoup d'hommes qui cherchaient à se garantir d'une charge de dragons. Il invita alors les gardes nationaux qui étaient à côté de lui à faire face aux dragons. Ceux-ci s'arrêtèrent et tournèrent bride aussitôt.

M. Delapalme, avocat-général, fait observer que l'accusation ne s'attendait pas à se trouver dans la nécessité d'éclairer MM. les jurés sur les faits qui se sont passés au convoi; autrement elle aurait invoqué le témoignage de M. Desollier, lieutenant-colonel des dragons, et de M. de

Beauchêne, négociant, rue des Bourdonnais, n. 7, qui ont déjà eu plusieurs fois l'occasion de donner des renseignements précis sur ces faits. M. l'avocat-général requiert en conséquence qu'ils soient appelés devant la cour.

M. le président ordonne que ces deux personnes seront appelées, ainsi que le nommé Percy, invalide, qui était de planton au pont d'Austerlitz.

Les accusés ont demandé à faire entendre M. le général Pajol et l'officier qui a porté le premier rapport sur la collision entre les troupes et les bourgeois, rapport dans lequel on disait que les dragons avaient chargé sans ordres et sans provocation.

Cette demande a été ajournée par M. le président.

EXTÉRIEUR.

(Corresp. particulière du PRÉCURSEUR.)

ANGLETERRE. — Londres 26 octobre. — Consolidés 84 à 84 7/8 au comptant et à terme.

On a des lettres d'Oporto du 20; l'une d'elle annonce que huit cents soldats miguelistes ont péri par l'explosion d'une mine. On s'attendait pour le 20 même à une attaque des troupes du tyran, ce jour étant l'anniversaire de sa naissance.

Deux vaisseaux anglais, le *Cascaes* et le *Calédonien* étaient partis la veille pour protéger devant Lisbonne les biens et les propriétés des sujets anglais que l'on croyait menacés.

Le *Courier* anglais annonce que l'armée française a dû entrer en Belgique le 26 octobre; si elle entre ce ne sera qu'après le 12 novembre. Ce journal dit d'ailleurs que l'assistance donnée par la France au roi des Belges pour reprendre la citadelle d'Anvers, aura lieu malgré les protestations de la cour de Prusse et des ambassadeurs d'Autriche et de Russie, en vertu d'un traité passé avec l'Angleterre seulement.

Il ajoute que l'ambassadeur prussien à Paris a remis au gouvernement français copie de la protestation de sa cour avec adhésion des ambassadeurs de Vienne et de Pétersbourg. Ceux-ci n'étaient point, comme M. de Werther, autorisés formellement à protester, mais ils le faisaient en raison de leurs instructions générales.

Le *Courier* ne pense pas que la flotte anglaise puisse, faute d'hommes de mer et de pilote, appareiller de Spithead à l'époque indiquée.

Une lettre reçue ce matin par l'agent de Lloyd porte que 800 hommes de don Miguel ont péri par l'explosion d'une mine.

Don Miguel est parti de Lisbonne pour aller stimuler ses troupes découragées; il a obligé sa sœur l'ancienne régente à le suivre bien malgré elle. Il paraît que dans la bataille du 29, la perte éprouvée par don Miguel a été de 3,871 hommes.

Un engagement a eu lieu entre les deux escadres, celle de Sartorius a été victorieuse. Le *Don Juan* et une frégate sont rentrés à Lisbonne avec de fortes avaries. La perte de Sartorius a été de 45 hommes tués et blessés.

ALLEMAGNE. — Cassel, 18 octobre. — Le choléra se développe avec force dans ce pays-ci; depuis une quinzaine de jours aussi les testaments se multiplient d'une manière extraordinaire. Les prêtres ont contribué à activer le fléau en recommandant à leurs auditeurs de sévères pénitences. Francfort est également menacé par cette terrible maladie, on s'y attend et dans chaque famille on prend toutes les dispositions nécessaires pour la combattre. Du reste, la population est calme et résignée.

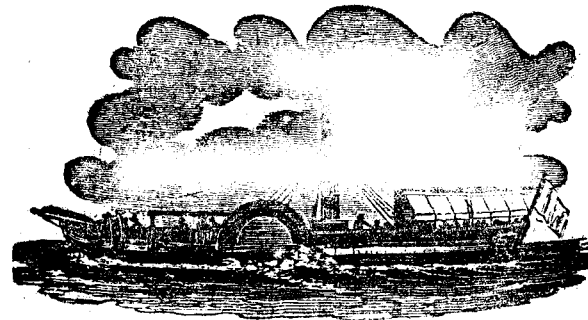
Le duc d'Angoulême doit avoir dit aux officiers qui sont venus le complimenter à Spandau : « Messieurs ! je ne suis aujourd'hui qu'un pauvre exilé; mais nous nous reverrons dans des temps plus heureux; alors vous n'aurez qu'à dire que vous apparteniez à la garnison de Spandau. »

Le duc de Blacas parle du retour à Paris comme d'une chose certaine.

RUSSIE. — St-Petersbourg, 13 octobre. — L'empereur a reçu le 10 le maréchal duc de Trévise, ambassadeur de France et l'ambassadeur de Suède. Tous deux ont exprimé à S. M. le désir de quitter momentanément St-Petersbourg.

BELGIQUE. — Bruxelles, 26 octobre. — Dans une réunion des ministres Lebeau, Goblet et Rogier, auxquels s'étaient joints MM. Nortomb et Duviol, il a été décidé qu'il est trop tard pour entrer en Hollande; la saison étant avancée, et qu'il fallait se borner, jusqu'au printemps, à une guerre d'observation. Le ministre de la guerre paraît avoir des idées opposées. En attendant, Guillaume prétend que la Belgique sera soumise à son autorité au printemps, et la Prusse concentre des troupes à Aix-la-Chapelle, Trèves et Deux-Ponts.

Une lettre de Londres prétend que lord Palmerston est d'accord avec le comte Bulow et l'ambassadeur d'Autriche pour qu'il n'y ait que des démonstrations qui permettent de traîner déceimment, les choses jusqu'à la fin de l'hiver.



(815) Perret, Dubost et Guibert annoncent qu'ils monteront très-incessamment un nouveau service accéléré pour le transport des voyageurs entre Lyon et Chalon, par le bateau à vapeur l'*Abeille* qu'ils viennent d'achever.

La vitesse éprouvée et constatée de ce bateau donne aux passagers l'assurance de faire le trajet en 12 heures en montant, et par conséquent d'arriver à Chalon avant la nuit, même dans les plus petits jours d'hiver. Des affiches indiqueront les heures et point de départ.

ANNONCES DIVERSES.

(809 2) VENTE PAR ACTIONS D'IMMOBILITÉS.

DE DEUX GRANDES SEIGNEURIES. Ces seigneuries, dites Roguzno et Nizion et leurs vastes dépendances sont situées dans la Galicie-Autrichienne. On offre et garantit un rachat de 30,000 ducats en or (360,000 f. de France). Outre cette prime principale, il y a 21,999 autres primes secondaires de 5,000, 1,000, 500, 100, etc. etc., ducats.

Le tirage aura irrévocablement lieu à Vienne : Le 27 novembre 1852.

Le prix des actions 20 f. de France par pièces; sur cinq prises ensemble, la sixième sera donnée gratuitement. Les paiements peuvent se faire en effets ou billets sur Paris ou la province. Le prospectus se délivre gratis.

S'adresser directement au dépôt général de M. Louis Petit, banquier à Francfort-sur-Mein.

(8) A vendre. — Cabriolet à quatre roues avec magasin, jument excellente et son harnais, avec divers accessoires pour les voyages. S'adresser à M. Levrot, hôtel du Parc, à Lyon.

(817) A vendre. — Une jolie voiture de ville, S'adresser hôtel du Parc, place des Terreaux.

(789 5) A louer de suite, ensemble ou séparément. — Six pièces agencées pour appartement ou magasin, rue des Deux-Angles, n° 11, au premier. S'y adresser.

(784 3) CHANGEMENT DE DOMICILE.

L'étude de M. Viennet, notaire à Lyon, est actuellement place des Terreaux, n° 10, au 1^{er} étage, maison de St-Romain.

Maladies Secrètes ET DE LA PEAU.

(765 5) Le sirop de salsepareille, dont deux flacons suffisent pour une guérison radicale, se vend toujours à la pharmacie de Courtois, ancien pharmacien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, à St-Glaur, près la Loterie. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge. On fait des envois. (Affranchir.)

MALADIES DE POITRINE.

Le sirop pectoral de Vélaz, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou émoptisie, transpiration arrêtée, vulgairement appelée chaud et froid, et contre la coqueluche, se vend chez Courtois, ancien pharmacien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, à St-Glaur, près la Loterie. L'efficacité de ce sirop est constatée par de nombreuses guérisons mentionnées au prospectus qui accompagne les flacons. (764 3)

THÉÂTRE DU POLONAIS DE LINSKI.

Aujourd'hui dimanche 31 octobre, RELACHE pour la Préparation d'une SÉANCE EXTRAORDINAIRE. Demain jeudi 1^{er} novembre 1852, CHANGEMENT DES PANORAMAS. Le Bombardement de Boulogne. La rentrée du général Dabinski avec son corps d'armée à Varsovie, tableau très-intéressant.

Paris dans toute sa Splendeur.

L'île Ste-Hélène, où l'on verra paraître Napoléon. Pour la dernière fois L'Expérience de la Tête coupée à une personne, et différentes Expériences nouvelles. L'affiche du jour donnera les détails.

BOURSE DE LYON. — 30 octobre 1852.

Cinq p. 0/0 au comptant, jouis. du 22 sept.	96f 25 50
fin courant...	96f 40 50
Trois p. 0/0 au comptant, jouis. du 22 juin.	67f 70
fin courant...	67f 65 70
75 80 85 90	

Anselme PETETIN.

LYON, IMP. DE CHARVIN, RUE CHALANON, n° 5.